

#### JEAN-PIERRE EMMERICH GÉRARD LEJEUNE

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE CAMILLE LEJEUNE SAMANTHA PINAUD

DIRECTEURS DE MISSION

# Association Cultuelle Des Musulmans des Ulis ACMU

Chez M. ALI ADDA 20, avenue des Champs Lasniers 91 940 LES ULIS

SIRET: 801 602 087 00018; APE: 94 99Z

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017





#### JEAN-PIERRE EMMERICH GÉRARD LEJEUNE

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE CAMILLE LEJEUNE SAMANTHA PINAUD

DIRECTEURS DE MISSION

Association Cultuelle des Musulmans des Ulis Chez M. Ali ADDA 20, avenue des Champs Lasniers 91 940 LES ULIS

A l'assemblée générale de l'association ACMU,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACMU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

#### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



#### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas eu connaissance à la date du présent rapport du rapport d'activité et des documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 15 juin 2018

Le Commissaire aux-comptes,

Gérard LEJEUNE

## **BILAN ACTIF**

			Exercice N 31/12/2017 12			Ecart N/N	N-1	
	ACTIF	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles  Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes  Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations	7 920	851	7 069		7 069		
	Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières  Total I	7 920	851	7 069		7 069		
	Comptes de liaison Total II							
s de ation ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours  Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises  Avances et acomptes versés sur commandes  Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	3 643		3 643	1 726	1 917	111.	
	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	634 446		634 446	615 708	18 738	3.	
		638 089		638 089	617 434	20 655	3.	
Régularisation	Charges à répartir sur plus exercices  Primes de remboursement des Colligations (V)  Ecarts de conversion and applications (V)  Ecarts de conversion and applications (V)  STE-GENERIC							
	TOTAL GÉNÉRAS (1-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-1	646 009	851	645 158	617 434	27 724	4.	

<sup>(2)</sup> Dont à moins d'un an

<sup>(3)</sup> Dont à plus d'un an

# **BILAN PASSIF**

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N Euros	0/6
	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation Réserves :	338 278	338 278		
	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	272 503	235 177	37 326	15.8
S	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	26 590	37 326		
ATTI		26 590	37 320	10 736-	28.7
FONDS ASSOCIATIFS	Autres fonds associatifs  Fonds associatifs avec droit de reprise : Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires				
	Total I	637 371	610 781	26 590	4.3
	Comptes de liaison Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques Provisions pour charges Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources				
PR FO	Total III				
DETTES(1)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 838	3 744	94	2.52
D	Dettes fiscales et sociales  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes	3 948	2 909	1 039	35.7
	Instruments de trésorerie				
de	Produits constatés d'avance				
Comptes de tégularisatio	Total IV	7 787	6 653	1 134	17.0
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)  TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)  TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)  TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)  TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) (I) THE OES BOILS IN THE OF STATE OF	645 158	617 434	27 724	4.4

Dossier Nº 100798 en Euros.

Edité le 30/03/2018 à 11:42

on concours to hoofies to promote at solub serioditeurs of Compte rendu de travaus de l'Expert-Comptable

7 787

6 653

CFEC

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services				
Troduction venduc de Diens et services				
Production stockée				
Production immobilisée	2 000	1 500	500	33.
Subventions d'exploitation	2 000	1 500	300	33.
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes				
Cotisations				
Autres produits	50 807	57 709	6 902-	11.
				The same of the sa
'otal I	52 807	59 209	6 402-	10.
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	5 532	5 380	152	2.
Impôts, taxes et versements assimilés	1.60	1,110	39	32.
Salaires et traitements	17 960		3 623	25.
Charges sociales	1 714	2 045	331-	16.
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	851		851	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	26 217	21 883	4 334	19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 590	37 326	10 736-	28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun MPTES H				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Terre supportee ou tenente transiere (11)				

<sup>(1)</sup> Dont produits afférents à des exercices antérieurs

<sup>(2)</sup> Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N- Euros	1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	26 590	37 326	10 736-	28.76
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	52 807		6 402-	Name and Address of the Owner, where
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX)	26 217	21 883	4 334	19.8
Solde intermédiaire ECF AUD	26 590	37 326	10 736-	28.7
+ Report des ressources non utilisées des exercices antériores Gérard LEJEUNE	7			
- Engagements a realiser sur ressources affectees	[-]			
5. EXCEDENTS OU DEFICITS (5) Tel.: 01 89 51 11 51	26 590	37 326	10 736-	28.7
77 13 45	3/			

#### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 645 157,71 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 52 806.86 € et un total **charges** de 26 216.59 € dégageant ainsi un **résultat** de **26 590.27** €.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables, définies par les CRC 99-01 et ANC 99-03, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dont le respect du principe de prudence, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Pour les immeubles, les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs d'origine des actes notariés selon les documents transmis par l'association UMG, avec distinction d'une quote-part pour valoriser le terrain.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### Amortissements

Immobilisations décomposables :

N/A



#### Immobilisations non décomposables :

Installation générale, agencements

5 ans

#### Immobilisations non amortissables :

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

#### Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les valeurs mobilières sont comptabilisées selon la méthode du PEPS.

#### Stocks et en cours

Il n'y a pas de stock constaté.

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

#### **Engagements financiers**

N/A

#### **Provision retraite**

N/A



#### Ventilation du chiffre d'affaires

Cotisations des membres

0.00 €

Dons affectés Mosquée :

50 797.05 €

Total:

50 797.05 €

#### Activités fiscalisées

L'association n'est fiscalisée pour aucune de ses activités.

#### Actions de formation

N/A

#### Détail des charges et produits exceptionnels

N/A

#### Provision pour litige

N/A

#### Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas mis en place de système de décompte et de valorisation des heures de bénévolat.

#### **Autres informations**

Aucun membre de l'association n'est rémunéré au titre de ses fonctions.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

N/A

